

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC623

présenté par

Mme Faucillon, Mme Buffet, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Kéclard-Mondésir, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rédacteurs de cet amendement s'opposent à l'ajout de réclame pendant le temps d'un événement sportif.

L'espace filmé étant déjà saturé par les réclames, il conviendrait de ne pas en rajouter.

Par ailleurs, la rédaction imprécise de cet article laisse à penser que cette mesure s'émanciperait des règles générales de temps maximal consacré à la diffusion de messages publicitaires.